

Réunion d'information mercredi 6 février 2019, 18:00

Entre 15 et 20 parents présents

La présidente du CA, Anne-Claire Mulot, commence la réunion en faisant appel à l'assemblée pour l'élection d'un président de séance. Comme il n'y a aucun volontaire parmi les parents présents, il est clairement expliqué que l'Assemblée Générale Extraordinaire est donc invalide. La rencontre sera donc une réunion d'information sans vote. Il y a annulation du vote pour la mise en œuvre de la proposition du groupe ombudsman votée lors de l'assemblée général d'octobre 2018. Tous les parents présents acceptent ce changement sans aucune opposition.

Puisqu'il ne s'agit plus Assemblée Générale Extraordinaire, le compte rendu n'aura pas la valeur de procès-verbal d'AGE. Il est suggéré qu'un volontaire prenne des notes afin de pouvoir publier un compte rendu de la réunion d'information pour les parents qui n'ont pu y assister. Il n'y a aucun volontaire parmi les parents présents. Dans le souci de diffusion de l'information, Valérie Houle, trésorière du CA, propose de prendre des notes et de publier le compte rendu sur le site de l'école. Il est clairement expliqué que ce sera donc un membre du CA qui sera chargé de la prise de notes, du contenu du compte rendu et de la publication de celui-ci. Il n'y a aucune opposition dans l'assemblée.

Avant de commencer la réunion, certains parents de l'assemblée suggèrent l'envoi d'une lettre à tous les parents de l'école et ainsi organiser un vote à distance pour mettre en place le groupe ombudsman. Le CA s'engage à étudier la faisabilité de cette proposition lors de sa prochaine réunion.

Informations sur le CA

Simon Bergulf présente le nouveau CA élu en octobre dernier lors de l'assemblée générale. Il est entre autres question de la fréquence des réunions depuis son élection, des différentes commissions mises en place et aussi de l'ouverture du CA quant aux suggestions, projets, idées des parents. Tout parent a la possibilité de contacter le CA sur sa boîte email ca@lfph.dk.

Informations sur le projet immobilier

Le projet de déménagement de l'école sur Rolighedsvej avance malgré le délai de prise de décision de la commune de Frederiksberg pour se prononcer sur le projet de changement de plan d'occupation des sols. Pour que le CA continue à soutenir ce projet, il doit rester solide financièrement et structurellement. Le CA s'engage formellement à continuer à supporter ce projet tant qu'il reste financièrement et techniquement solide. Cela veut dire que l'école et la fondation sont en mesure de construire le projet présenté précédemment tout en maintenant les frais d'écolage dans la limite des 2% d'augmentation annuelle. La commune de Frederiksberg ayant pris une décision quant au possible changement du plan d'occupation des sols de l'actuel site du LFPH (Værnedamsvej) ce matin (6 février 2019), le CA n'a pas eu la possibilité de réviser le budget et de discuter avec la fondation de l'école quant à la viabilité du projet. Il est de toute évidence que si le projet venait à changer sur l'une de ses hypothèse fondamentales (i.e. emplacement de la future école ou budget plus important conduisant à une augmentation des frais d'écolage de plus de 2%) le CA demandera un nouveau mandat aux parents pour refléter les nouvelles réalités du projet immobilier.

Récapitulatif des différentes réunions de la ville

Novembre 2018 : vote repoussé

Décembre 2018 : vote repoussé

Janvier 2019 : vote repoussé de 5 jours

4 février 2019 : vote repoussé 2 jours

6 février 2019 : vote et entente sur un nombre maximum de mètre carré et autres paramètres pour un changement de plan d'occupation des sols

Le plan local final sera approuvé en novembre 2019, après la phase d'enquête publique – donc il y a toujours un risque que l'entente du 6 février 2019 ne soit pas finalisée et que d'autres négociations entre les partis politiques aient lieu. A noter que l'approbation finale du nouveau plan d'occupation des sols de Rolighedsvej est soumise au même calendrier, il n'y a donc pas de décalage entre les deux projets, comme cela a été prévu initialement.

Le CA a, tout au long du processus, essayé de se tenir informé de la manière la plus détaillée possible. Les réunions des membres de la commission By og Miljø de Frederiksberg sont à huis clos et les comptes rendus sont publiés quelques jours plus tard. Il est donc difficile d'avoir accès à tous les détails discutés. De plus, nous ne savons pas pour l'instant à quelle majorité l'entente a été votée. Le CA travaille afin d'obtenir ce détail, puisqu'il aura un impact sur le vote final de novembre 2019 (une large majorité en février donne moins d'incertitude pour novembre 2019).

La ville de Frederiksberg a été invitée à la réunion de ce soir, comme elle avait été présente en janvier 2018, mais a décliné cette invitation, indiquant que l'enjeu est trop politique.

Contexte du report de la décision de la ville présenté selon l'avis du CA.

Il y a eu une campagne importante contre l'école et la vente du terrain. Le LFPH a été dépeint comme une société privée lambda ne cherchant qu'à faire un profit exorbitant pour gagner le plus d'argent possible.

Question : Est-ce que le prix de vente estimé de départ était trop ambitieux ?

Réponse : La mairie et la commission supportait le projet dès le départ avec une proposition robuste d'un acheteur à ce prix. La mairie de Frederiksberg n'avait aucun point négatif sur le projet initial qui reflétait aussi un prix réaliste. C'est la mairie de Frederiksberg qui a approché l'école au départ avec un projet.

Les reports et changements sur le plan d'occupation des sols ont des conséquences :

- Le prix de vente est affecté mais il s'agit toujours du même acheteur
- Les négociations avec les banques pour l'emprunt sont retardées

Des dépenses ont déjà été effectuées à ce jour, comme présenté lors de la réunion d'information de septembre. Le maximum de DKK 10m n'a pas été dépassé à ce jour. Il avait été planifié de dépenser cette somme jusqu'à l'adoption du plan de départ (fin 2018 planifié, décision le 6 février) et de permettre des

dépenses supplémentaires de DKK 15m jusqu'à l'adoption finale du plan local de développement en novembre 2019. Comme la décision a été repoussée à plusieurs reprises, les dépenses engagées ont été moindres afin de respecter les engagements pris.

Question : Est-ce que le terrain sur Rolighedsvej est perdu si on attend novembre pour le changement de plan local ?

Réponse : Non, la ville a le même processus en parallèle pour ce site aussi (adoption finale du plan d'occupation des sols en novembre 2019). C'est d'ailleurs ce qui avait été planifié (timing parallèle pour la révision des plans pour les 2 sites).

Questions : Est-ce que tout l'argent utilisée est perdu si le projet n'aboutit pas ?

Réponse : Non, les investissements déjà effectués ne seront pas perdus. Puisque nous devons avoir un projet immobilier pour le développement futur de l'école, le travail effectué avec les architectes, les utilisateurs, les élèves et les parents ne sera pas perdu. Il sera utilisé pour un autre projet si celui-ci ne voit pas le jour et nous devons en développer un à un autre endroit.

Question : Est-ce que le projet n'est plus viable suite à la décision de la ville ?

Réponse : Non – on ne sait pas. Comme les informations ont été reçues en cours de journée, le CA ne peut prendre de décision aussi rapidement. Le CA s'engage à étudier les nouveaux chiffres et surtout d'avoir une discussion ouverte et franche avec la fondation de l'école quant à la viabilité du projet. Plusieurs questions doivent être étudiées comme entre autres si l'acheteur est toujours intéressé avec ces nouvelles conditions. Le CA de l'école et celui de la fondation se sont réunis hier soir (le 5 février) et le feront encore d'ici la fin du mois afin de discuter et prendre des décisions quant à ce projet immobilier et à tout futur projet immobilier potentiel pour l'école. Le CA s'engage à informer les parents et aussi à appuyer un projet financièrement et structurellement solide. Le CA de l'école, le CA de la fondation et la direction de l'école travaillent tous ensemble dans le but d'offrir un meilleur environnement d'apprentissage pour nos enfants.

Question : Est-ce que de l'argent a été reçu de la part de sponsors depuis que la fondation de l'école a été créée ?

Réponse : Non, à ce jour aucun sponsor n'a versé d'argent à la fondation. Le projet n'étant pas encore définitif, il est difficile d'envisager un quelconque engagement ferme. Il est à noter que plusieurs fondations ont été approchées quant à une éventuelle donation. Aucune n'a encore refusé et toutes semblent intéressées. L'ambassade travaille étroitement avec la direction de l'école afin de faire connaître le projet et d'attirer le plus de donation possible.

Remarque : Certains parents présents dans l'assemblée ont exprimé une surprise quant au fait qu'aucune donation concrète n'a été reçue à ce jour. Ils avaient en effet compris lors de l'AGO du 8 octobre que si les parents ne votaient pas pour la création de la fondation de l'école, il n'y aurait pas de donation pour la nouvelle école. Certains parents sont donc confus quant à l'insistance de mettre en place la fondation avant même que le projet de la nouvelle école ne soit finalisé.

Le CA fait remarquer que la mise en place de la fondation n'est pas le seul facteur qui affecte les donations. Par contre, la fondation est une structure beaucoup plus intéressante pour les potentiel donateurs (elle

permet un crédit d'impôt). La création de la fondation a donc été présentée comme une condition nécessaire au travail d'obtention de donation. Ceci-ci étant dit, le CA réitère l'engagement et le travail de l'ambassade et de la direction de l'école afin de trouver des donateurs au projet immobilier.

Question : D'où viennent les DKK 25m utilisés pour le travail sur le projet immobilier ? Si le projet est abandonné, comment seront-ils financés ?

Réponse : La SCI, et maintenant la fondation, est propriétaire du site de Værnedamsvej. Un nouvel emprunt sera négocié avec la banque afin d'absorber les dépenses si nécessaire.

Changement du mode de gouvernance

Pour plusieurs raisons et notamment pour améliorer et développer un modèle plus actuel, une fondation a été créée et les parts de l'école lui ont été versées. Le but unique de la fondation est de mettre à disposition des bâtiments au LFPH. Si la fondation a des surplus, tout l'argent est réinjecté dans l'école. Le CA de la fondation est dirigé par 7 membres dont 4 sont nommés par le CA de l'école. Deux autres membres sont nommés par les donateurs. Ensemble, les 6 nomment un président. Les membres de la fondation sont présentés (se référer à la présentation).

Les statuts de la fondation ont été changés après les suggestions de certains parents :

- Les parents d'élèves peuvent être nommés comme membre du CA de la fondation, tout en devant rester minoritaires pour éviter tout conflit d'intérêt et garantir l'indépendance de la fondation
- L'année fiscale est du 1 janvier au 31 décembre
- La définition de donateurs est plus détaillée
- La limite des montants pour les signatures de contrat a été révisée

Le contrat de location des locaux est le seul lien contractuel entre la fondation et l'école. Le CA a reçu un contrat de la part de la fondation et afin de s'assurer que les intérêts de l'école étaient bien protégés, le CA a fait appel à un avocat externe qui n'a pas de lien avec les administrateurs de la fondation. Les avocats de la fondation et du CA discutent des clauses de ce contrat afin qu'il soit dans l'intérêt de tous et que chaque partie soit correctement protégée.

Question : Comment le CA s'assure que la gérance du budget et les dépenses de la fondation sont dans l'intérêt de l'école ?

Réponse : La fondation a pour seul objet de s'assurer du bien-être de l'école. Elle ne peut travailler à l'extérieur de ce mandat. Avoir des parents au sein de la fondation nous rassure aussi puisqu'ils ont un regard sur les activités. Le CA et la fondation doivent travailler ensemble et sur le long terme. C'est pourquoi le CA a engagé un avocat externe pour s'assurer que le contrat de location (le seul lien contractuel entre la fondation et l'école) qui régit le loyer de l'école est dans l'intérêt de tous. Puisque le loyer est contrôlé par le contrat de location et que le montant d'emprunt et le budget de la fondation sont construits pour lui permettre de procéder au remboursement de ses emprunts, la fondation ne peut dépenser d'argent que pour le remboursement de l'emprunt sur le bâtiment de l'école. Le CA a nommé au CA de la fondation un expert en bâtiment, en finance et des parents d'élèves. La fondation est aussi

soumise aux obligations d'audit comptable. Il est aussi à noter qu'aucun des membres du CA de la fondation n'est rémunéré pour son travail (Anders Torbøl inclus).

Question : Certains parents croient que le mandat du CA ne tient plus car le prix de vente ne sera pas DKK 220m

Réponse : Le CA explique qu'il a débattu de la question lors de ses réunions. Il conclut que son mandat est de livrer un projet immobilier en vendant le site de Værnedamsvej et en achetant celui de Rolighedvej et d'y bâtir une nouvelle école tout en n'augmentant pas les frais de scolarité de plus de 2% par année.

Plusieurs commentaires sont émis par les parents présents :

- Le CA doit se protéger car les parents ont voté un projet avec un prix de DKK 25 000m2 bâti par un entrepreneur général avec un prix de vente du site actuel de DKK 220m. Nous ne respectons pas ce que les parents ont votés. Nous ne respectons pas le mandat. Un parent nous tient personnellement et juridiquement responsables.
- Un autre parent commente que le mandat voté était clairement en faveur d'un projet particulier avec 3 conditions spécifiques : vente du site actuel pour DKK220m, déménagement sur Rolighedsvej et utilisation d'un entrepreneur général pour le projet de construction
- Un autre parent encourage le CA pour qu'il continue de travailler dans l'intérêt de nos enfants et souligne que le CA s'engage à livrer une école adaptée à nos enfants en n'augmentant pas les frais de scolarité de plus de 2%
- Quelques parents soulignent le fait que l'interprétation du mandat voté lors de l'AGE est probablement trop étroit pour que le CA puisse livrer un projet de qualité pour l'avenir de nos enfants tout en gardant l'engagement sur les frais de scolarité. Puisqu'il s'agit d'un projet très complexe, le CA semble travailler du mieux qu'il peut dans le contexte actuel
- Un parent commente que même si rien n'est encore garanti, nous sommes sur le bon chemin pour donner un environnement meilleur à nos enfants et remercie le CA de son travail

Question : Pourquoi est-ce que les frais de scolarité ont augmenté de 2% pour l'année 2019/20 si le projet de déménagement n'est toujours pas actuel ?

Laure Cassiers, DAF du LFPH répond : les 2% d'augmentation couvrent les augmentations de la masse salariale sur le budget actuel de l'école, la masse salariale représentant de loin le poste de dépense principal. Le montant des salaires individuels dépend de la valeur de l'échelon de la grille des salaires officielle à laquelle chaque employé est rattaché. Ces grilles sont revues par le gouvernement, généralement 2 fois par an. La revalorisation moyenne annuelle est de 2%.

Question : Concernant l'entrevue de Anders Torbøl dans Berlingske Tiden, d'où venait l'information indiquant que l'école allait quitter Frederiksberg ?

Réponse : AT n'a jamais dit que l'école quitterait Frederiksberg, il a simplement souligné que si une alternative ne pouvait être trouvée dans la commune, il faudrait alors envisager d'autres options afin de pouvoir offrir un meilleur environnement d'enseignement à nos enfants. Il n'y a aucun autre projet immobilier, à l'intérieur ou à l'extérieur de Frederiksberg, pour le moment.

Le CA représente l'école et travaille pour donner un meilleur environnement pour les enfants, l'école, la communauté et surtout travaille à l'intérieur du mandat obtenu. Bien entendu, si besoin est, le CA reviendra vers les parents si les paramètres fondamentaux du projet viennent à changer.

Avancements du projet

Édith présente les avancements du projet (voir présentation)

Question : Est-ce que les coûts de locations des installations sportives vont augmenter ?

Réponse : Le budget de la nouvelle école inclus le prix de location des installations sportives. Si jamais nous avons le financement pour investir dans les installations sportives, nous pourrions devenir co-propriétaires, et donc ne pas payer de loyer.

Moncef, représentant du groupe de parents, est venu présenter le groupe des parents et le travail déjà effectué.

Thomas a présenté le travail fait par l'ambassade au niveau des différentes fondations qui financent des activités et des équipements et non des murs. La construction du budget ne se fait pas sur la base de possibles donations. La fondation base le projet sur un plan de financement solide qui n'inclut pas de sponsoring afin d'être certain de pouvoir avoir un projet qui tient la route. Des discussions sont engagées et des suivis sont planifiés. Tous les parents sont aussi les bienvenus à faire des dons ou à faire part de tout contact intéressant dans le cadre de ce travail.

Question : Pourquoi les entreprises françaises ne financent pas l'école ?

Réponse : Les entreprises françaises sont sollicitées, l'ambassade fait un travail de démarchage. Tous les parents sont invités à solliciter leurs entreprises pour les donations.

Questions : Est-ce que les équipements pour l'école sont inclus dans le budget ?

Réponse : Oui les équipements sont inclus.

.

Fin de la réunion : 20 :13